

DEPARTEMENT
<b>Moselle</b>
CANTON
<b>FREYMING-MERLEBACH</b>
COMMUNE
<b>FREYMING-MERLEBACH</b>

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

**N° 2025/26**

## **ARRETE MUNICIPAL PORTANT DELEGATION DE FONCTION A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjointes et à des membres du Conseil Municipal,

Vu l'article L2122-20 du CGCT qui précise que les délégations données par le Maire en application des articles L2122-18 et L2122-19 du CGCT subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant élection du Maire et des Adjointes,

Vu la démission de M. Renaud BLAES adressée à M. le Préfet par courrier du 9 juin 2025, démission acceptée par M. le Sous-Préfet par courrier en date du 19 juin 2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2025 portant élection d'un nouvel Adjoint au Maire et décidant de le placer au même rang que l'Adjoint démissionnaire, à savoir le 7<sup>è</sup> rang,

Attendu que M. René KOTTMANN a été élu Adjoint au Maire et placé 7<sup>è</sup> Adjoint dans l'ordre du tableau,

Attendu que M. René KOTTMANN, était avant son élection en tant qu'Adjoint, conseiller municipal délégué,

Vu l'arrêté municipal n° 2025/25 portant délégation de fonction à un Adjoint au Maire, et rapportant l'arrêté 2020/34,

Attendu qu'un poste de conseiller municipal délégué est de ce fait vacant,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par des Adjointes au Maire ou des conseillers municipaux,

Accusé de réception en préfecture 057-215702408-20250701-2025-A-26-AR Date de télétransmission : 01/07/2025 Date de réception préfecture : 01/07/2025
--

## ARRETE

**Article 1 :** Il est délégué à M. Pascal SOSNA, Conseiller Municipal, sous ma surveillance et ma responsabilité, et de manière permanente, les attributions suivantes :

Il est chargé d'assurer une mission de liaison avec les habitants du quartier BELLE ROCHE. A ce titre, il connaît toutes les questions intéressant à titre principal ce quartier. Il veille à l'information des habitants et à favoriser leur participation à la vie du quartier.

Il est également chargé du domaine des assurances et des sinistres impactant la Collectivité.

**Article 2 :** Le présent arrêté est exécutoire de plein droit dès son affichage ou sa publication ainsi que sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département au titre du contrôle de légalité. Il sera également notifié au délégataire.

**Article 3 :** M. le Maire de Freyming-Merlebach, la Directrice Générale des Services sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement ainsi qu'à Mme le Trésorier Municipal.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Freyming-Merlebach,

Le ... 19/07/2025 ... 2025

Le Maire  
Pierre LANG



Notifié au délégataire le 11/07/2025  
Pascal SOSNA

Affiché en Mairie le 11/07/2025  
pour une durée minimum de deux mois

Accusé de réception en préfecture  
057-215702408-20250701-2025-A-26-AR  
Date de télétransmission : 01/07/2025  
Date de réception préfecture : 01/07/2025